

## LE TEMPS

Le Temps

Economie & Finance/Finance, mercredi 16 avril 2014

Ethos propose un vote de défiance envers UBS et Credit Suisse

La fondation va refuser la décharge aux administrateurs des deux établissements

Willy Boder

Les assemblées générales d'UBS, le 7 mai à Bâle, et de Credit Suisse (CS), le 9 mai à Zurich, seront très certainement animées. Les pérégrinations américaines des deux grandes banques suisses, alors que CS publie aujourd'hui ses résultats trimestriels, ont conduit à de profonds mécontentements parmi les actionnaires. Certains de leurs représentants, dont la Fondation Ethos dirigée par Dominique Biedermann, vont le faire savoir haut et fort, début mai, lors des assemblées générales des actionnaires des deux multinationales bancaires. La Fondation Ethos, qui représente près de 140 caisses de pension, va en effet refuser la décharge aux membres des conseils d'administration des deux établissements.

C'est la mesure de défiance la plus sévère que peuvent prendre les actionnaires envers les dirigeants d'une société cotée en bourse. Cela signifie, et le cas s'était déjà produit pour UBS lors de l'exercice comptable 2007, que les administrateurs resteront responsables de la « mauvaise » gestion de l'année 2013. Formellement, ce refus, s'il est accepté par la majorité des actionnaires, ouvre la possibilité d'action en justice.

Quelle mouche a donc piqué la Fondation Ethos, qui, d'un autre côté, apprécie certaines modifications introduites de façon directe pour répondre aux nouvelles dispositions de mise en oeuvre de l'initiative Minder sur les rémunérations abusives? « Si ces banques ont dû constituer d'énormes provisions pour des affaires juridiques, quelque 2 milliards de francs supplémentaires chacune l'an dernier, c'est parce que leurs administrateurs ont mal contrôlé l'entreprise », constate Dominique Biedermann.

Cela mérite donc, selon lui, une sanction sous forme d'un très sérieux avertissement. « Nous ne sommes pas opposés, en soi, à la constitution de provisions, ajoute-t-il, mais c'est la preuve qu'il s'est produit des dérapages. Les conseils d'administration des deux grandes banques ont mal contrôlé leurs employés. Il n'y a donc aucune raison de leur donner décharge de leurs responsabilités concernant l'exercice 2013. »

Ethos s'opposera aussi au rapport de rémunération. Le vote aura une portée moins grande que le refus de la décharge, car il est encore consultatif, dans l'attente de l'effet contraignant qui sera introduit dès 2015 dans le sillage de l'initiative Minder. Dominique Biedermann estime que les actionnaires sont lésés par la politique de bonus appliquée par les deux grandes banques. La règle d'or, qui veut qu'un tiers du bénéfice soit consacré au personnel, un tiers placé en réserve et un tiers distribué aux actionnaires, n'est de loin pas respectée.

« On est dans une situation inacceptable, où le dividende versé aux actionnaires par les deux grandes banques UBS et Credit Suisse est très nettement inférieur à la somme destinée aux bonus et aux rémunérations variables, de même qu'à la somme attribuée aux nouvelles provisions, s'indigne le directeur d'Ethos. Il n'y a aucune raison que les actionnaires doivent se contenter d'un dividende d'environ 1 milliard de francs alors que les bonus augmentent fortement pour atteindre plus de 3 milliards. »

© 2014 Le Temps SA. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20140416·TE·118e921a-c4b4-11e3-904f-381534344091